

Réunion du 18 février 1994.

Le dix huit février mil neufcent quatre vingt quatorze, à 17h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M^r JOSEPH Richard, maire. La séance a été publique.

Date de convocation: 9 février 1994.

Présents: Tous.

Secrétaire de séance: M^r Mary France.

264. Calvat des charges Destruction des ragondins. M^r le Maire communique au Conseil Municipal un projet de destruction des ragondins comprenant une convention et un cahier des charges à établir entre la commune de Coublers et le FDB DEC (fédération départementale des groupements de défense contre les envahisseurs des cultures) de la Dordogne. Après en avoir délibéré, le Conseil donne son accord à l'unanimité, charge M^r le Maire et M^r Bourreau, délégué communal pour cette compagnie de destruction des ragondins d'établir le cahier des charges et décide d'inscrire une somme de cinq mille francs au Budget Prévisionnel 1994 pour assurer le règlement du prix des affûts mis en place sur le territoire communal.
265. Itinéraire carrières. M^r le Maire donne lecture au Conseil Municipal de l'itinéraire de desserte par route départementales discuté lors de la réunion de concertation du 9 novembre 1993 pour information.
266. Prix buses chemin Gravechon Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour la pose de buses dans le chemin aboutissant à Gravechon (buses fournies par la commune, travaux effectués par la DDF.)
267. Préparation BP. 94. Vote des subventions à l'unanimité:
Société Chate: 3500F. ADMR: 700F. ADHPEI: 100F
Croix Rouge: 100F - SPA: 200F - Couzer: 150F
Donneurs de sang: 100F. Synd. Hort. et Land: 200F.
FSCG Rouzet: 1500F. Comité Vigonvaise: 300F. Mairie la Rochelle: 1000F.

